

RAPPORT D'ACTIVITÉ HÉBERGEMENT LOGEMENT 2017



L'ASSOCIATION LES ENFANTS DU CANAL EN 2017

PRÉSIDENTE

Armelle LEGRAND

TRÉSORIÈRE

Sylvaine VILLENEUVE

SECRÉTAIRE

Claire D'HENNEZEL

DIRECTEUR

Christophe LOUIS

DIRECTEUR ADJOINT

Pierre-Yves LAURENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

RÉDACTION :

Ines BEDRANI, Florence DIA, Carole GILLES-HEZON, Michaël JACQUES,
Charles LAVAUD, Hugo LEBRUN, Christophe LOUIS, Manuel NUNEZ,
Élisa RIANO, Élodie TURPAULT

CONCEPTION ET RÉALISATION :

Hugo LEBRUN

ASSOCIATION LES ENFANTS DU CANAL

5 rue Vésale

75 005 Paris

Tél. 01 43 21 72 42

www.lesenfantsducanal.fr



EDITO



Au cours de l'année 2017, l'association a eu un accroissement d'activité dû au développement d'un certain nombre d'activités.

L'association a pris une dimension importante dans la lutte contre les exclusions et sa volonté d'agir auprès des personnes les plus précaires qu'elles soient à la rue, en bidonvilles ou mal logées.

Différentes actions ont augmenté leur capacité d'accueil, d'autres sont nouvelles. Cette augmentation d'activité a nécessité des modifications d'organisation, le recrutement de personnel et l'élaboration d'un organigramme permettant

l'accompagnement des équipes.

En début d'année, l'augmentation du chantier de 9 travailleurs pairs est passé après obtention d'un nouvel agrément à 20 personnes en insertion dont 10 personnes d'origine roumaine pour intervenir au sein des bidonvilles et à terme au Mesnil.

L'association par l'intermédiaire de l'action Romcivic a été lauréate de La France s'Engage pour soutenir et essaimer ce programme durant 3 ans.

Le projet Mesnil a débuté en mars avec l'embauche d'un chargé de mission pour le suivi

du développement. Dans le même temps nous avons contracté avec le cabinet d'architecte OBOH pour la construction des habitats à Stains. En juillet, en accord avec La Préfecture de région et la ville de Stains nous avons commencé en accompagnant 14 familles vers l'emploi et le logement.

En ce qui concerne les structures d'hébergement nous avons développé en accord avec la DRIHL UT 75 plus de places d'hébergement en passant de 12 à 35 places pour le centre Grancey, celles-ci seront en appartements partagés dans des logements diffus.

Le chap 92 a lui aussi bénéficié d'une demande d'augmentation pour accueillir 26 places supplémentaires pour des familles, ce qui fait que nous sommes en capacité d'accueillir 94 personnes dans ce dispositif.

L'action périphérique s'est poursuivie avec le maintien d'une veille auprès des différents habitants et nous avons développé la notion de logement d'abord en permettant à ces personnes d'entrer directement dans un logement.

Dans ce même cadre, l'association à la demande de la Drihl et de la Ville de Paris participe aussi à une expérimentation pour le relogement des personnes à la rue avec le système de cotation des personnes sdf.

Tous ces projets seront consolidés en 2018 et un travail de réflexion sur l'accompagnement au changement sera mis en œuvre.

SOMMAIRE

L'ASSOCIATION EN CHIFFRES 5

HÉBERGEMENT

Centre Vesale 6

Centre Grancey 10

CHAP-Accueil Familles 14

AVDL 17

RESSOURCES HUMAINES 21

BUDGET 22

2017 EN CHIFFRES

12 ACTIVITÉS
DE VEILLE SOCIALE,
HÉBERGEMENT,
D'ACCUEIL,
ACCOMPAGNE-
MENT VERS LE LO-
GEMENT, L'EMPLOI,
LA SCOLARITÉ

2815 PERSONNES
RENCONTRÉES
lors des
674
MARAUDES



100 
PERSONNES RELOGÉES EN 2017

49 ENFANTS
ISSUS DES BIDONVILLES
SCOLARISÉS

3 465 737 €
DE BUDGET ANNUEL

167 PERSONNES
HÉBERGÉES DANS NOS STRUCTURES

83
SALARIÉS

52
VOLONTAIRES
SERVICE CIVIQUE

15
BÉNÉVOLES

400
DONATEURS

HEBERGEMENT

CENTRE D'HEBERGEMENT VESALE

6

Il est fondé sur l'accueil inconditionnel des personnes vivant à la rue et désireuses de la quitter. L'Association des enfants du canal souhaite continuer à apporter un regard nouveau sur la façon d'aborder et traiter le problème de la grande exclusion. Ses pratiques comme ses techniques professionnelles s'inspirent aussi des fondamentaux de l'association qui applique les règles de responsabilisation et d'autonomie .

La charte et règles de vie des centres d'hébergement a été réfléchi, réactualisée en mars 2015, élaborée et rédigée conjointement avec les trois collègues de l'association, à savoir : les résidents, les équipes de travailleurs sociaux, le représentant de la direction et les membres du Conseil d'Administration.

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CENTRE D'HÉBERGEMENT

En 2017 l'association a repensé son organisation en matière d'hébergement notamment en étendant sa capacité d'accueil en appartements partagés. Les deux centres d'hébergement sont donc devenus à compter du 1^{er} juillet 2017 deux entités séparées. De fait, les 4 intervenants sociaux ont travaillé sur les deux structures le premier semestre, seuls 3 au deuxième semestre et exclusivement sur Vésale. Dans les plannings nous organisons 3 soirées par semaine et une présence de travailleurs sociaux en week-end le samedi. Depuis le mois de juillet le Centre de Vésale héberge dans ses bureaux et espaces collectifs toutes les équipes de la veille sociale.

Une fois leurs droits et autonomie acquis, les objectifs du projet associatif ciblent en priorité l'accès au logement.

L'ÉQUIPE

- 1 chef de service
- 2 éducatrices spécialisées
- 1 animateur socio-éducatif
- 1 stagiaire en formation moniteur-éducateur stage long
- 2 agents d'accueil
- 1 responsable logistique
- 1 agent logistique en répartition sur l'ensemble des dispositifs
- 6 Travailleurs pairs en mission d'accueil sur des créneaux horaires en journée



CENTRE VESALE EN 2017

- **36** places d'hébergement
- **39** résidents en 2017
- **6** sorties vers du logement
- **833** entretiens
- **62,5%** des résidents ont plus de 45 ans
- **533 224** € de budget

ACTIONS ET BILAN

L'accompagnement de personnes ayant des pathologies lourdes avérées en 2016 a nécessité la mise en place d'un accompagnement soutenu en lien avec des hôpitaux et des intervenants médicaux issus du libéral pour assurer lors des retours d'hospitalisation un suivi médical approprié.

Certains ayant révélé une pathologie relevant du handicap ont pu bénéficier de l'AAH. En 2017 nous avons eu à déplorer 3 décès en hôpital et un sur la structure suite à un malaise cardiaque.

La presque majorité des usagers ont pu accéder aux droits communs, visas indispensables à tout travail de sociabilisations, d'insertion ou réinsertion. 62,5 % des résidents ont plus de 45 ans.

La majorité est sans emploi avec un cursus scolaire très faible et peu d'expériences professionnelles. Pour certains, leur état de santé les autorise rarement à s'inscrire dans une démarche classique vers l'emploi.

Dans un contexte économique difficile il est évident que le cumul de leurs handicaps est un frein à l'insertion par l'emploi.

15 personnes présentent des pathologies addictives lourdes (alcool, poly-toxicomanies), 15 des problèmes d'ordre médical, plusieurs de santé mentale nécessitant un accompagnement approprié en lien avec des CMP et autres secteurs de la santé mentale.

60% des personnes accueillies ont plus de 5 ans de vie à la rue dont 31% plus de 10 ans. Il est évident que le processus de réinsertion sera d'autant plus long. Après un temps de déconstruction, la personne issue de la grande exclusion devra se poser dans un temps de reconstruction adapté à son histoire de rue. "Tout ce qui est prématuré est fragile" et "à trop hâter les choses on rate le but". Ces deux vérités imposent à nos pratiques d'apporter à ces situations complexes, où les problèmes se sont amalgamés, des réponses appropriées pour favoriser l'émergence d'une dynamique de reconstruction, tout en considérant leur histoire de passé chaotique et traumatique car la majorité a eu un parcours ASE ou histoire d'enfance abandonnique.

Le fait de participer à l'élaboration de la charte et des règles de fonctionnement de l'établissement, la quasi-totalité des résidents adhère au projet. Cette adhésion s'illustre par le refus catégorique de retourner vivre à la rue, devenant l'épine dorsale de leur désir de se maintenir dans la structure, de respecter les lois qui la régissent. Nouvelles perspectives qui les autorisent à entrevoir des possibilités optimistes d'intégrer, dans un futur réaliste, une société normée en tant que citoyen responsable et autonome.

Environ 48 situations suivies avec les admissions en interne (Vésale, Appartements.) en 2017. Excepté 2 personnes hors CEE, toutes les personnes ont accédé aux droits communs et ont eu accès aux différents régimes de santé ou renouvelé leurs droits ; presque la totalité a une pièce d'identité (CNI, passeport, titre de séjour) et 5 ont accédé à un emploi (3 CDD, 1 CDI, 1 en indépendant), 1 à une formation qualifiante. Tous les résidents des structures et des appartements sont à jour dans leurs démarches, 18 ont obtenu ou déposé un DALO et 15 ont une demande d'orientation.

7

Actions extérieures	Visites domiciles	Entretiens bureaux	Accompagnements physiques	Actions sur le collectif	Nbr d'actions collectives
57	763	833	64	982 participations	73

Temps de rue antérieur à la mission

-1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	10 à 15 an et +
9%	15%	16%	29%	31%

Moyenne d'âge

19-25	26-35	36-45	45-55	56-60	➤ 60
3%	7,5%	27%	22,5%	15%	25%

Niveau d'études

I	II	III	IV	V
4%	18%	28%	20%	30%

RELOGEMENT

Concernant les sorties : 2 relogements dans le parc social (SA HLM), 2 en CHUS, 2 en logement autonome privé. 9 personnes ont été admises sur celle de Vésale, la chambre libérée fin 2017, nécessitant une réfection, étant restée vacante. 3 personnes sont repassées des appartements partagés sur le centre Vésale à cause de difficultés financières et d'hygiène ; 3 personnes résidentes sur Vésale ont été dirigées en appartement partagé dont un couple. 2 ont été admises directement sur les appartements.

Grâce à notre service de l'AVDL certains candidats au relogement ont trouvé une solution de sortie plus favorable en accédant plus rapidement au logement via le parc social.

Typologie des problèmes à l'origine* :

* Pris en considération des situations de 2016 et leur réactualisation

Problématiques	Nombre de situations à l'origine	Nombre de situations traitées	Observations
Addictions lourdes	15	5	Alcool, poly toxicomanie
Santé	15	13	Bilans, traitement, prise en charge des pathologies
Psy	7	4	Suivi en CMP, SMES, Libéral
Emploi	2	5	CDD, CDI
Formation	0	1	Cours alphabétisation et linguistique, CASES
Membres CEE sans droits	0	0	Formation, emploi, service civique
Sans titre de séjour	2	2	Cartes obtenues ou démarches en cours
Sous mesure de Justice	4	4	TIG effectué, SPIP, contraintes médicales
Impôts	17	25	25 dossiers instruits, actualisés, réglés
Instructions de demandes de logement	19	33	DL, renouvellement
Accès aux droits communs	4 sans droits	4	CMU,CMUC, AME,RSA, AAH,ASS
DALO	15	18	

PARTENARIAT

La convention avec la Banque Alimentaire a été reconduite. Son objectif est de pouvoir organiser chaque année une journée de collecte ainsi que de nous approvisionner chaque semaine en produits frais, laitages et viandes au bénéfice d'une meilleure alimentation pour les usagers de nos structures d'hébergement.

Nous n'avons pas de convention officielle signée avec des partenaires institutionnels mais un partenariat plus officieux avec les acteurs de proximités surtout dans le champ médical, pharmacies, médecins, laboratoires, dispensaires, CMP, CSAPA, etc.

LA VIE AU SEIN DU CENTRE D'HÉBERGEMENT

Les activités collectives se résument à un repas collectif hebdomadaire, des jeux de sociétés, les différentes collectes alimentaires dont une expérience sur 4 mois avec une AMAP, les plénières mensuelles, le grand ménage annuel, l'atelier fresque mis en place en septembre, un atelier cuisine mis en place par la stagiaire au début de l'année.

-La réunion plénière mensuelle invite les personnes accueillies à régler les fonctionnements de la vie collective comme l'actualisation de son organisation, à les informer de la vie de l'association et de ses actions. Les décisions sont prises collégalement, à la majorité, avec les membres de l'équipe et certains du CA. Elle est suivie d'un repas. Un représentant des résidents est élu pour porter au CA leurs questionnements ou suggestions personnelles. Aucun ne s'est proposé cette année

-Les repas hebdomadaires organisés avec les résidents, les invitent à participer à l'achat des denrées, la composition des menus, la réalisation des plats. C'est un moment convivial qui favorisant le lien et entretenir une bonne relation entre les accueillis, l'équipe éducative parfois avec des invités extérieurs.

-Animations: Des activités jeux de société sont organisés régulièrement sur la structure. Nous n'avons pas organisé de sorties socioculturelles cette année, privilégiant un soutien aux personnes accueillies pour les aider les à développer leur capacité d'autonomie à organiser et gérer elles-mêmes leurs loisirs, l'accès aux droits communs favorisant l'accès gratuit aux bénéficiaires du RSA de nombreux de musées, parcs. De plus, le champ culturel parisien et d'Ile de France reste accessible via le Pass Navigo. Un atelier cuisine animé par la personne stagiaire et un atelier fresque ont été initiés cette année. Nous avons également impliqué les résidents dans la décoration du hall d'entrée de Vésale et de l'espace jardin, réaménagé en interne grâce à l'intervention de Services civiques et Romcivics.

-Sans compter la relation avec des professionnels du secteur social à travers des enquêtes de terrain comme sociologiques pour favoriser l'expression et la prise de parole des personnes vivant à la rue ou divers médias télévisuels, radiophoniques et la presse écrite. Nous sommes aussi sollicités par des écoles, parfois des partenaires, jusqu'en Belgique, pour, dans le cadre de la formation de leurs étudiants, les sensibiliser et informer sur les politiques sociales, nos modes de fonctionnements et techniques professionnelles.

Les projets

Renforcer et développer notre partenariat au niveau des structures d'hébergement de personnes vieillissantes. Et rendre notre action auprès de notre public la plus efficace possible dans un contexte économique compliqué afin de ne pas, une fois de plus, les pénaliser suite aux réductions budgétaires.

SOUTIENS FINANCIERS



HEBERGEMENT

CENTRE D'HEBERGEMENT GRANCEY



Centre d'hébergement de stabilisation, Grancey accueille d'abord 13 personnes, isolées et en couple au sein d'une structure collective. En juillet 2017, le dispositif se développe pour accueillir 11 nouvelles personnes au sein de quatre appartements partagés dans les communes de Châtillon et de Clamart. Depuis le 7 août 2017, l'accueil au sein du centre d'hébergement de Grancey concerne alors 23 personnes, 12 en collectif et 11 en diffus.

10

A son terme, courant 2018, d'autres appartements en diffus situés dans le sud parisien, vont permettre un accueil supplémentaire de 12 personnes, ramenant ainsi l'action de l'hébergement à 35 personnes majeures, isolées ou en couples, avec ou sans animaux.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

CONTEXTE

Fondé sur les principes de la Loi DALO, le centre d'hébergement de stabilisation propose un accueil 24h/24 à des publics sans solution d'hébergement et de logement, orientés par le SIAO75. Adossé à un contrat de séjour d'une durée de 6 mois renouvelable, l'accueil en stabilisation permet un accompagnement socio-éducatif favorisant l'émergence puis la construction d'un projet de vie, soucieux des besoins et du rythme de chaque personne.

VALEURS ET PRINCIPES

Ancrée dans les fondements de l'association, l'action s'appuie sur la charte et règles de vie

co-construite par les résident.es, professionnel.les et membres du Conseil d'Administration, réactualisée en mars 2015. Le respect de la vie privée des résident.es et la responsabilisation quant au partage du vivre-ensemble sont les deux maillons nécessaires à un travail de soutien à l'autonomie et d'aide à l'accès et à la préservation des droits de chacun.e.

OBJECTIFS DE LA MISSION

Les personnes accueillies présentent des problématiques très hétérogènes : long parcours de rue, problématiques de santé invalidantes ou freins divers à l'accès aux droits. Au travers d'un accompagnement global, l'objectif est de soutenir les capacités des résident.es en levant progressivement les freins à l'accès au logement autonome grâce notamment à la co-construction d'un projet personnalisé.

L'accompagnement individuel s'articule à des temps collectifs comme les réunions plénières, les ateliers ou les repas partagés, afin de permettre l'ouverture vers des temps d'échange et de socialisation. Les résident.es s'impliquent dans la vie du centre par une participation active à l'entretien et au respect de leur lieu de vie, préalable à la résurgence du savoir-habiter.

GRANCEY EN 2017

23 places d'hébergement
29 personnes hébergées en
2017
495 accompagnements physiques
6 sorties
41 % de femmes et **59 %**
d'hommes
347 283 de budget

MOYENS

MOYENS EN PERSONNELS

1 directeur-adjoint
 1 coordinatrice
 1 éducatrice spécialisée en formation
 3 agents d'accueil

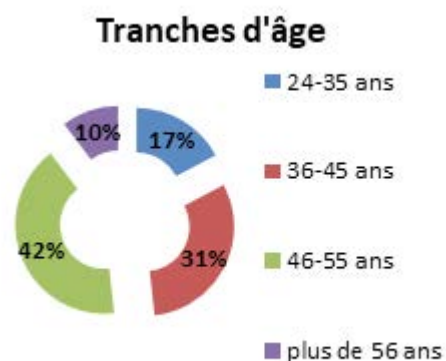
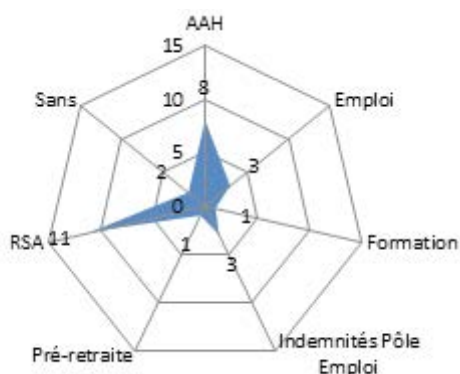
MOYENS MATERIELS		
ESPACES	FONCTION	TEMPORALITE
CENTRE COLLECTIF AU 1 RUE DE GRANCEY PARIS 14E		
cuisine partagée	préparation des repas des résident.es en autonomie utilisation collective et ateliers cuisine	quotidienne, selon le rythme de chacun.e hebdomadaire et lors d'évènements festifs
salle collective	accès à internet détente, rencontre restauration	quotidienne, selon le rythme de chacun.e repas hebdomadaire petit déjeuner mensuel Evènements
bureau d'accueil	permanence d'accueil retrait du courrier entretiens éducatifs	en journée et chaque nuit
chambres des résident.es	lieux de vie Aller-vers les résident.es dans le cadre de visites à domicile (VAD)	quotidienne
BUREAU DE L'EQUIPE SOCIO-EDUCATIVE AU 3 RUE DE COULMIERS PARIS 14E		
bureau d'entretien	mise en œuvre du projet personnalisé accompagnement socio-éducatif	quinzaine en fonction des besoins
salle de réunion	réunions d'équipe rencontres partenariales synthèses des personnes accueillies ateliers éducatifs	hebdomadaire en fonction des besoins
4 APPARTEMENTS A CHATILLON ET CLAMART		
cuisine partagée	préparation des repas des résident.es en autonomie lieu de rencontre collectif lors des VAD	quotidienne hebdomadaire
chambres des résident.es	lieux de vie Aller-vers les résident.es dans le cadre de visites à domicile (VAD)	quotidienne hebdomadaire
UN VEHICULE DE SERVICE		
Emménagement des résident.es vers du logement autonome, déménagement, transport de matériel, interventions techniques et logistiques.		

11

AUGMENTATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU CENTRE DE GRANCEY EN 2017

juin-17	juillet-17			Depuis août-17
12 chambres	4 appartements en diffus			23 places d'hébergement
en structure collective	2 T2	1 T3	1 T4	
chambres individuelles	chambres individuelles en cohabitation			collectif et diffus
12 personnes	4 personnes	3 personnes	4 personnes	23 personnes
10 isolé.es & 1 couple	1 couple &	3 hommes	4 femmes	&
2 animaux	2 femmes	1 animal		3 animaux

LES RÉSIDENTS



SORTIES DU CHS	De janvier 2017 à décembre 2017	
	Femmes	Hommes
Stabilisation		1
Maison de retraite médicalisée		1
Logement social	2	1
Logement privé		1
TOTAL	2	4
		6

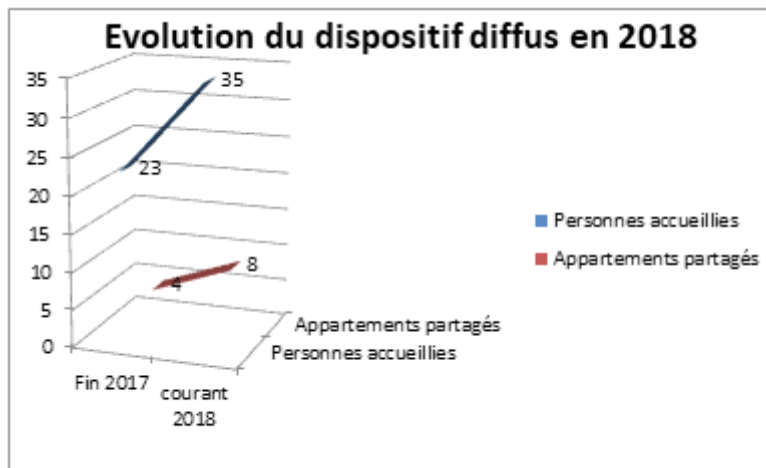
12

ACTIONS ET BILANS

	ACCOMPAGNEMENTS (Nombre de personnes concernées)	
	Réalisés en 2017	Actifs en 2017
ADMINISTRATIF		
Changement d'adresse	12	--
Dossiers CAF, AAH, aide financière	16	--
Couverture maladie (CMU, régime G, etc)	13	23
Impôts	9	29
VIE SOCIALE		
Visites à domicile : lien, savoir-habiter, etc.	304	--
Temps collectifs	42	--
SANTE		
Lien SMES/EMPP/CMP	8	13
Orientation médecin traitant	9	10
Orientation/suivi dentiste	6	7
Soins spécialisés	11	15
LOGEMENT		
1 ^{ère} demande de logement social (DLS)	6	6
Renouvellement DLS	8	20
DALO	5	10
FSL	3	3
Orientation AVDL	2	2
EMPLOI ET FORMATION		
Inscription/réinscription Pôle Emploi	6	14
Orientation accompagnement professionnel	3	
Accès à l'emploi	5	5
Accès à la formation	3	2
AUTRES		
Justice	3	3
Solidarité transport	14	20
Curatelle/tutelle	1	4
Préfecture	6	6

Grancey a connu un net accroissement de son activité courant 2017. Le peuplement des appartements a favorisé une nouvelle dynamique collective mais aussi la prise en compte de cas singuliers : d'un public très désocialisé, l'accueil a du se tourner vers un public davantage féminin, issu de l'immigration et rencontrant des difficultés liées à l'absence de logement et à un parcours d'intégration plus ou moins récent.

Cependant, les personnes accueillies rencontrent toutes des fragilités d'ordre psychique ou somatique, engendrant des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation.



La structuration d'un projet personnalisé couplé au contrat de séjour a permis la prise en compte suivante :

- Formaliser l'accompagnement des personnes selon la Loi 2-2002
- Co-construire avec les personnes leur projet de vie
- Epouser le rythme de chacun.e en mettant en place des étapes et en réinterrogeant l'accompagnement régulièrement

PARTENARIATS ET SOUTIENS FINANCIERS

La banque alimentaire

Institutionnels : DRIHL, SIAO, OFII, DASES, Pôle Emploi, CPAM, CAF, UDAF, SPIP, l'œuvre Falret, Caisse de retraite

Liés à l'accompagnement social : Agora Emmaüs service RSA, SMES, Acina, Itinérances Aurore, La maison dans la rue

Liés à l'accompagnement socio-professionnel : Carpe Diem, Travail au Clair, La Clairière, ARES

Liés à la santé : Docteur Lucas, Centre santé dentaire Austerlitz, CAPI4, SMES, CMP du 14e, 15e, 18e



HEBERGEMENT

CHAP ACCUEIL FAMILLES

14

Le centre d'hébergement « dispositif appartements partagés » maintient son engagement auprès des familles, orientées par le SIAO92, hébergées à l'hôtel, via le 115, depuis plus de 2 ans. Le CHAP connaît un nouvel essor : il augmente sa capacité d'accueil à 68 places d'hébergement et obtient de la part de la DRIHL UT 92 un accord pour 26 places supplémentaires.

FINALITÉ ET OBJECTIFS

Le CHAP a pour finalité l'accès au logement autonome des familles accueillies et poursuit ses objectifs initiaux :

- Proposer un hébergement stable au sein d'appartements situés dans le diffus, dans des conditions dignes et proches de l'habitat normé.
- Soutenir et accompagner les familles dans une approche globale des difficultés rencontrées.
- Favoriser l'autonomie des ménages, la préparation au statut de locataire en vue d'une intégration durable dans le futur logement.

MOYENS

De nouveaux locaux

Le CHAP dispose d'un nouveau bureau d'accueil situé Porte d'Orléans. Il permet un rapprochement géographique de l'équipe et des familles hébergées dans le sud des Hauts de Seine.

1 véhicule

Il est utilisé dans le cadre du suivi technique des appartements, mais aussi pour aider à l'emménagement et au déménagement des familles accueillies.

Les appartements

Soutenu par le bailleur Coopération et Famille, le CHAP obtient un cinquième logement sur Chatillon et ferme le logement privé de Meudon.

ACTIONS

Le CHAP dispose d'un poste de coordination et de 2 postes de travailleurs sociaux - profils CESF/ES. Il connaît le départ successif de deux salariées et une vacance de poste à partir de novembre.

L'équipe collabore étroitement avec l'équipe logistique, pour l'aménagement, l'entretien technique des appartements et les déménagements. Elle est secondée par les jeunes volontaires en service civique et les travailleurs pairs pour les déménagements et l'organisation des animations collectives. Elle travaille en lien avec l'équipe de Vésale pour la distribution des colis alimentaires, avec les responsables d'astreinte, les agents d'accueil des structures de Vésale et de Grancey pour les astreintes de nuits et de week-ends.

Le CHAP en 2017

14 Appartements

68 Places d'hébergement

26 106 Nuitées

30 Familles accueillies

99 personnes

679 679 € de budget



MISSIONS DES INTERVENANTS

L'équipe a la volonté d'agir pour et avec les familles qu'elle accueille, trois axes d'intervention sous-tendent son action.

► L'accueil, l'aller vers et le faire ensemble

► L'accueil des familles en lien avec le SIAO92.

► La préparation et la mise à disposition d'appartements avec chambres personnelles adaptées en nombre à la composition familiale de chaque famille.

Un accompagnement individualisé, qui s'adapte aux besoins de chacun dans un souci de co-construction et d'autonomisation.

L'HÉBERGEMENT

Une expérience de l'habiter, l'usage et l'entretien des appartements en toute autonomie.

Un temps passerelle vers le logement, rythmé par un contrat de séjour de trois mois, reconductible, sans limite de temps de la prise en charge.

L'accès au logement

« Pouvoir Louer » : pour l'accès aux droits des familles et leur accès à un logement autonome.

« Savoir Louer » : pour aider les familles à stabiliser leur situation économique, à assumer financièrement leur futur logement de manière durable.

« Savoir Habiter » : pour favoriser l'autonomie des familles dans l'appropriation de leur logement, l'amélioration de leur cadre de vie et leur intégration dans un nouvel environnement.

Accompagnement social et éducatif

L'accompagnement se veut polyvalent. Il s'appuie sur l'alternance d'entretiens individuels réalisés dans les bureaux du CHAP, de visites à domicile hebdomadaires et d'accompagnements physiques. En fonction

Parc Privé (3-1)	2	Type T3	6	Dans 7 villes des Hauts de Seine
Parc Social (10+1)	11		Type T4	8
Appartements Individuels	6			
Appartements Partagés	8			

des situations, de la complexité de certaines démarches, de la fragilité des familles, ces interventions sont renforcées.

Un lien constant s'opère également par téléphone tout au long de la semaine.

Les travailleurs sociaux veillent à l'hygiène, l'entretien et le suivi technique des appartements. Des ateliers individuels ou collectifs sont organisés au domicile des familles pour répondre aux besoins repérés. Des médiations sont entreprises entre familles vivant en co-hébergement ou auprès du voisinage pour veiller à la sécurité des personnes, au bon vivre ensemble, aux respects des règles de vie et du fonctionnement du centre d'hébergement, désamorcer les conflits.

L'équipe organise des temps d'animation et de rencontres collectives dans les locaux de l'association mais également des sorties extérieures. Ces temps collectifs sont l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, faire ensemble, partager ses connaissances, renforcer les liens de solidarité. Des ateliers sont organisés chaque trimestre pour aborder plus spécifiquement les questions liées au logement. L'équipe s'implique physiquement lors des sorties d'hôtels et des déménagements pour venir en soutien des familles.

La diversité des situations rencontrées par les familles, leur degré d'autonomie, la gestion des appartements, leur entretien et la vie en co-hébergement, impliquent une diversité des réponses à apporter,

requiert de la part de l'équipe, polyvalence et adaptabilité. L'accompagnement réalisé, revêt un aspect social et éducatif et recouvre les champs d'intervention suivants :

- Accès aux droits
- Soutien aux démarches administratives
- Appui Logement - Accès logement
- Vie quotidienne - Budget
- Gestion - Entretien de l'habitat
- Cohabitation – Médiation
- Insertion professionnelle - Formation
- Santé
- Scolarité - Modes de garde
- Environnement - Culture et Loisirs
- Soutien à la parentalité
- Aide aux déménagements

Profil des personnes accueillies

30 familles accueillies en 2017, soit 99 personnes
 39 adultes et 60 enfants
 21 parents isolés
 10 familles hébergées seules
 21 familles en co-hébergement

Composition familiale

Mère + 1 enfant	14
Mère + 3 enfants	7
Couple + 2 enfants	5
Couple + 3 enfants	1
Couple +4 enfants	3

RÉSEAUX ET PARTENARIAT

Pour mener à bien ses missions d'accompagnement, et adapter au plus juste ses interventions aux situations individuelles de chaque famille, l'équipe s'appuie sur l'expertise et les compétences de partenaires extérieurs.

Elle continue de développer et de renforcer son réseau partenarial sur les 7 villes où sont hébergées les familles, sur Paris où certaines familles ont encore leurs attaches administratives et plus largement, sur le Département des Hauts de Seine.

Services sociaux départementaux et de proximité
EDAS, ASE, CCAS, CAF

Autres acteurs de proximité
Administrations, services Municipaux, Maisons des droits, écoles, collèges, crèches

Réseau emploi formation
Pôle emploi, Maisons de l'emploi, association Faraide, Asec, Initiative Emploi, Carpediem

Services de santé
Hôpitaux, centres de santé municipaux, PMI, MDPH

Réseau associatif et privé
Centres sociaux, Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du cœur, le Petit Chaperon Rouge, Coup d'Pouce, Banque Alimentaire, la Gafib, la Croix Rouge

Logement
Siao92, Action Logement, FSL, Loca- Pass, Fastt, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles

EMPLOI

2 adultes ont accédé à l'emploi

10 adultes ont changé d'emploi

Ressources au 31/12/2017

Parents isolés : 1180.64 € ressources en moyenne

Dont prestations CAF : 40%

22,41% des mères isolées perçoivent – de 800 €

Couples : 2971 € ressources en moyenne

Dont prestations CAF : 66,57% -

40% des couples perçoivent - de 1000 €

2017 : Des ressources marquées par l'instabilité constante pour de nombreuses familles

SORTIES 2017

Le CHAP comptabilise 8 familles sortantes

► 6 sorties logement parc social

► 1 sortie Solibail

► 1 sortie logement privé

Soit :

30 personnes, 12 adultes et 18 enfants

4 couples – 4 familles monoparentales

Entrées 2017

8 nouvelles admissions

Soit :

32 personnes, 12 adultes et 20 enfants

4 couples – 4 familles monoparentales

Le CHAP renouvèle d'un 1/4 son effectif

La durée moyenne du séjour des familles présentes au 31/12/2017 est de 13,96 mois

ACTION LOGEMENT

DLS : 30 familles possèdent une DLS

Siao 92 - Logement

22 Appuis Logements constitués

► Dont 21 Validés en commission

► Dont 1 en attente passage en commission

SIAO 92 Insertion

► 1 demande de réorientation en CHRS en cours

12 Proposition logement SIAO 92, dont 6 validées en CAL. 10 familles n'ont reçu à ce jour aucune proposition, dont 7 hébergées depuis plus de 1 an

DALO : 9 Dont 3 Recours en TA

Dont 6 en attente passage en commission

PARTENARIATS ET SOUTIENS FINANCIERS

Le CHAP Accueil Familles bénéficie du financement de la **DRIHL UT 92** et le soutien des bailleurs sociaux **Coopération Famille** et **Antin Résidences** pour l'attribution de ses logements.



LOGEMENT

ACCOMPAGNEMENT

VERS ET DANS LE LOGEMENT



La mission d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, depuis sa création en 2012, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO au logement social. Après cinq années d'existence, la mission a été renouvelée avec un nouvel appel à projet en 2016. Nous sommes signataires d'une convention biannuelle depuis janvier 2017.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

CONTEXTE

La mission prend d'autant plus son sens au regard de l'accent mis sur la politique du Logement d'abord. Quelle que soit la situation de la personne, le logement doit être un prérequis dans un parcours d'insertion et non pas l'aboutissement de celui-ci. Soutenir les ménages dans l'accès et le maintien dans

le logement est un enjeu majeur face au marché du logement toujours plus tendu et du nombre de personnes touchées par le phénomène du Mal Logement. Pour rappel, en France en 2017, 4 millions de personnes étaient mal logées dont 143 000 personnes sans domicile fixe et 643 000 hébergés chez des tiers.

VALEURS ET PRINCIPES

Le respect et la prise en compte des besoins de chaque personne constituent des valeurs qui guident l'intervention de l'équipe AVDL au sein des Enfants du Canal.

Répondre au besoin primaire qu'est de disposer d'un toit est une priorité tout en étant un défi face à la complexité d'allier les besoins des personnes ; les exigences des bailleurs et les obligations des réservataires. Les principes de libre adhésion et de contractualisation permettent de définir le rôle de chacun et de rappeler la nécessité d'être engagé dans l'accompagnement afin

qu'il prenne tout son sens.

Enfin, obtenir la confiance de la personne est indispensable mais ardue à obtenir au regard des légendes urbaines souvent dénoncées mais toujours véhiculées. La rupture du lien est parfois la cause de refus d'une proposition adaptée. Certains ménages font le choix de se maintenir dans une situation précaire plutôt que de se confronter à l'inconnu.

OBJECTIFS DE LA MISSION

Les opérateurs AVDL doivent atteindre un objectif chiffré en termes de nombre moyen de mesures par travailleur social. Celui-ci doit se situer entre 25 et 30 mesures tout au long de l'exercice.

Chaque ménage accompagné, en fonction de son statut : « prêt au relogement », « en cours de proposition », « relogé » vaut 0.25 à 1 mesure. En cas d'accompagnement renforcé, ces valeurs sont doublées.

Au 31 décembre 2017, le nombre moyen de mesures en cours par travailleur social aux Enfants du Canal depuis janvier 2017 était de 25,92.

L'AVDL en 2017

293 ménages accompagnés

53% de personnes seules

34% de ménages relogés

6 travailleurs sociaux

1 coordinatrice

442 000 € de budget

MOYENS

Afin de mener à bien cette action, l'équipe est composée de six travailleurs sociaux et d'une coordinatrice. Tous ces professionnels sont de formation Conseillères en Economie Sociale et Familiale et Assistantes de service social. Chaque référent social assure l'accompagnement individualisé des ménages.

Les personnes sont rencontrées chaque mois au sein de nos locaux où nous disposons de bureaux d'entretien. Les visites à domicile permettent de connaître les conditions de vie des personnes et les axes de travail à mener en terme de « savoir habiter ».

Le contact téléphonique est privilégié pour maintenir le lien lorsqu'une rencontre physique n'est pas nécessaire.

Le travail avec les professionnels déjà présents est important afin de coordonner les actions.

ACTIONS ET BILAN

Au cours de l'année 2017, l'équipe a accompagné 293 ménages dans le cadre d'un AVDL. En décembre 2017, la moyenne était de 25,92 mesures par travailleur social.

L'équipe a mené des entretiens individuels au sein des locaux et au domicile des ménages en semaine mais aussi le samedi matin.

Dans le cadre du travail du projet de relogement des informations collectives ont été organisées à trois reprises.

Deux concernaient une information générale sur le dispositif AVDL et la réalité du

logement social en Ile de France et une séance a été consacrée aux étapes « de la proposition au relogement ».

Les trois groupes (soit un nombre total de 15 participants) se sont montrés dynamiques et intéressés par les thèmes abordés. Cela a permis de déconstruire certaines représentations notamment sur la banlieue. Les groupes de petite taille se sont révélés plus libérateurs de la parole.

Les retours des participants ont été très positifs validant l'utilité de ces informations collectives.

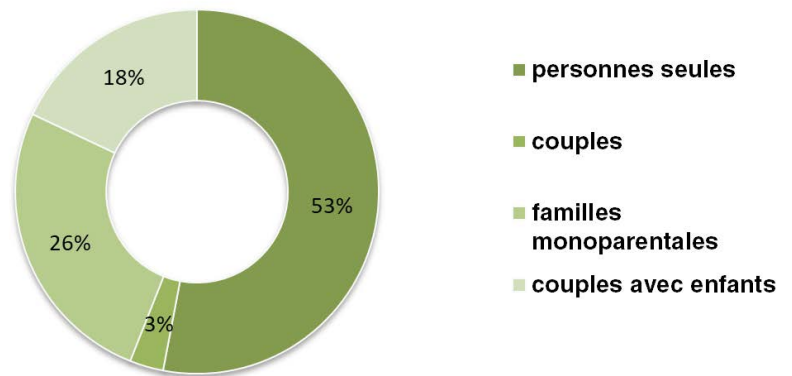
Les prochaines séances seront programmées en fonction des besoins des ménages accompagnés.

RÉSULTATS CHIFFRÉS

Les diagnostics

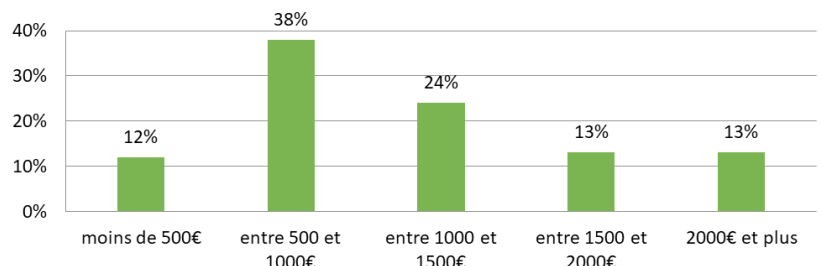
243 diagnostics ont été prescrits au cours de l'année 2017 principalement par la DRIHL mais aussi par la COMED, la CAAPEX et des bailleurs sociaux notamment Elogie. En décembre 2017, 220 étaient terminés. 72 d'entre eux n'ont pas donné lieu à la mise en place d'un AVDL, soit 33%.

Les profils des ménages



Le profil des ménages reste stable, par rapport à l'année 2016, avec 50% des ménages accompagnés qui sont des personnes seules. Quant aux familles monoparentales, elles représentaient en 2017 25% des mesures.

Part des ménages en fonction de leurs ressources



62% des ménages accompagnés en 2017 vivent avec des ressources mensuelles comprises en 500 et 1500€.

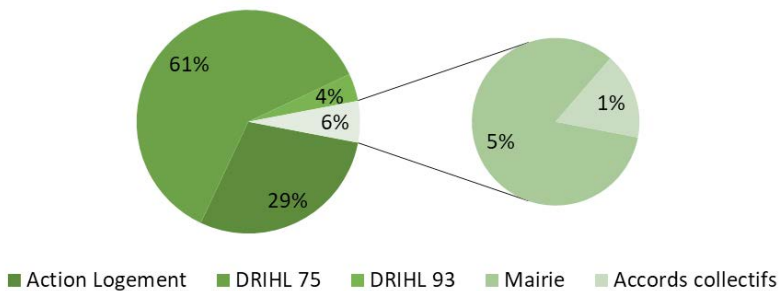
Les relogements

Le taux de relogement, représentant le rapport entre le nombre de ménages accompagnés et les relogements effectués, est de 34%.

124 propositions de logement ont été faite aux ménages lors de l'accompagnement. 30 ont donné lieu à des refus. 7 sont des refus candidats en amont et en aval de la Commission d'Attribution des Logements. 23 sont donc le fait des bailleurs.

Le refus des ménages reste donc en marge par rapport aux refus des bailleurs.

Les contingents



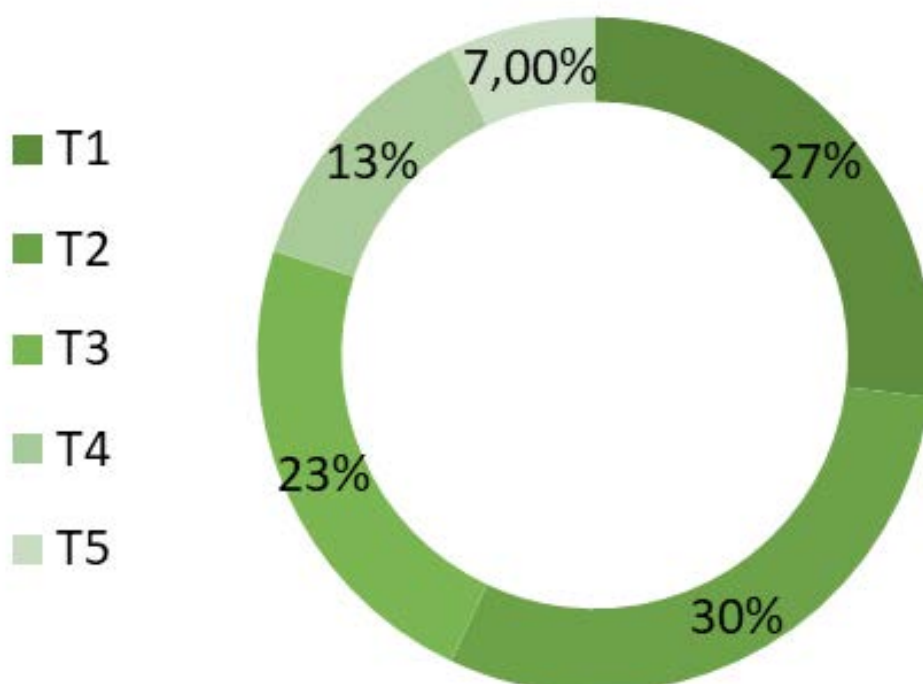
Le contingent préfectoral demeure le plus mobilisé concernant les ménages accompagnés dans le cadre d'un AVDL.

Malgré une baisse drastique de la vacance des logements sur ce contingent depuis plusieurs années la part des logements captés pour ce dispositif reste constant : 17%.

Les appartements T1 et T2 représentent 57% des relogements effectués en 2017 dans le cadre de la mission AVDL.

84% des relogements en 2017 s'est fait sur le territoire parisien, 11% en Seine-Saint-Denis et les derniers 5% sur le 91 et 94.

Trois ménages ont été expulsés alors qu'ils bénéficiaient d'un Accompagnement Vers et Dans le Logement. La DRIHL a proposé une prise en charge hôtelière au long cours. Les trois ménages ont refusé cette prise en charge au motif de l'éloignement (banlieue) et/ou du confort de la chambre.



PERSPECTIVES DU PROJET

La convention prendra fin en décembre 2018. L'enjeu serait de pérenniser le dispositif qui a démontré ses atouts.

Depuis octobre 2016, nous participons avec deux autres opérateurs parisiens à une expérimentation visant à favoriser le relogement des ménages arrivant au terme de leur procédure d'expulsion (ayant bénéficié de trois trêves hivernales). Ces ménages cumulent les difficultés et sont pour la plupart en situation de surendettement. L'accompagnement est long et demande une coordination fine des acteurs présents. L'enjeu est de lever les freins au relogement et d'éviter le traumatisme d'une expulsion et la précarité d'un hébergement hôtelier.

Des rencontres trimestrielles sont organisées avec la DRIHL, la CAF, la DASES et les opérateurs AVDL. Ces réunions sont l'occasion d'échanger sur les situations des ménages et de fournir des informations actualisées notamment à la Préfecture de Police.

Depuis septembre 2017, dans le cadre d'un dispositif expérimental, nous avons réalisé une trentaine de diagnostics auprès de personnes sans domicile fixe pour lesquelles la Mairie de Paris s'est engagée à favoriser leur relogement.

Quatre sont relogées (deux dans le cadre des accords collectifs départementaux et deux dans le cadre de leur reconnaissance DALO) ; trois sont en cours de proposition (désignations préfectorales).

Seize des trente personnes orientées sont accompagnées dans le cadre d'un AVDL.

L'efficacité de cette expérimentation reste à démontrer. Le système de sur cotation ne portant pas encore ses fruits.

L'efficacité de cette expérimentation reste à démontrer. Le système de sur cotation ne portant pas encore ses fruits.

Au cours de l'année 2017, nous avons maintenu nos partenariats existants, toujours efficaces, avec Immobilière 3F et Action Logement qui nous font régulièrement des propositions de logement dans le cadre du protocole. Nous pouvons noter, tout de même, un délai de réponse raccourci dans le cadre du partenariat avec Action Logement et la généralisation des propositions faites simultanément aux sept opérateurs parisiens. Cette réalité demande encore plus de réactivité de la part des professionnels comme des ménages accompagnés.

Le bailleur Coopération et Famille a également participé à faire vivre le protocole en attribuant quatre logements à des ménages accompagnés.

Le partenariat débuté en janvier 2017 avec France Habitation a permis le relogement de trois ménages. Celui-ci doit encore être ajusté afin que les logements mis à notre disposition correspondent davantage aux besoins des ménages ciblés par le protocole c'est-à-dire les ménages les plus précaires financièrement.

La mobilisation du contingent préfectoral auprès de Paris Habitat a bénéficié à plusieurs de nos ménages les plus urgents à reloger.

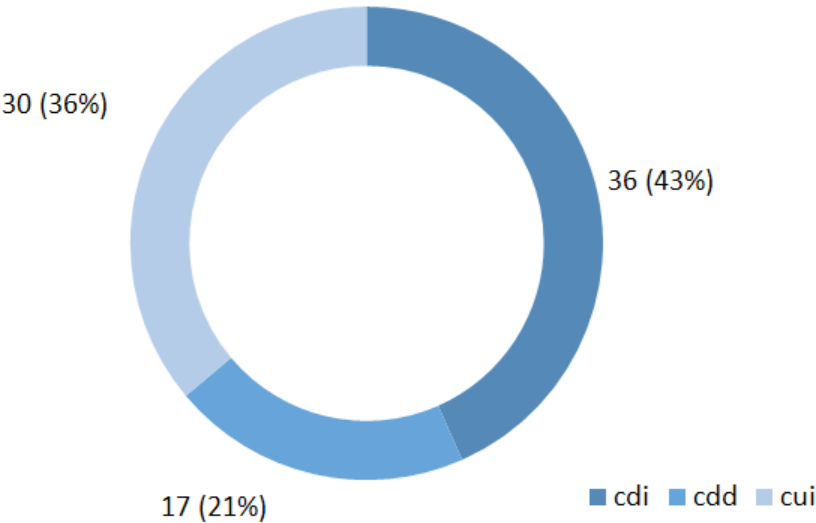
20

PARTENARIATS ET SOUTIENS FINANCIERS

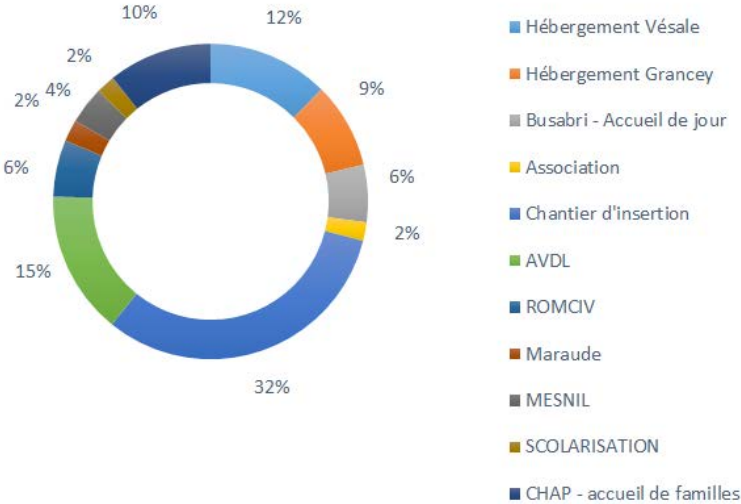


RESSOURCES HUMAINES

Répartition des 83 emplois CDI, CDD et contrats aidés



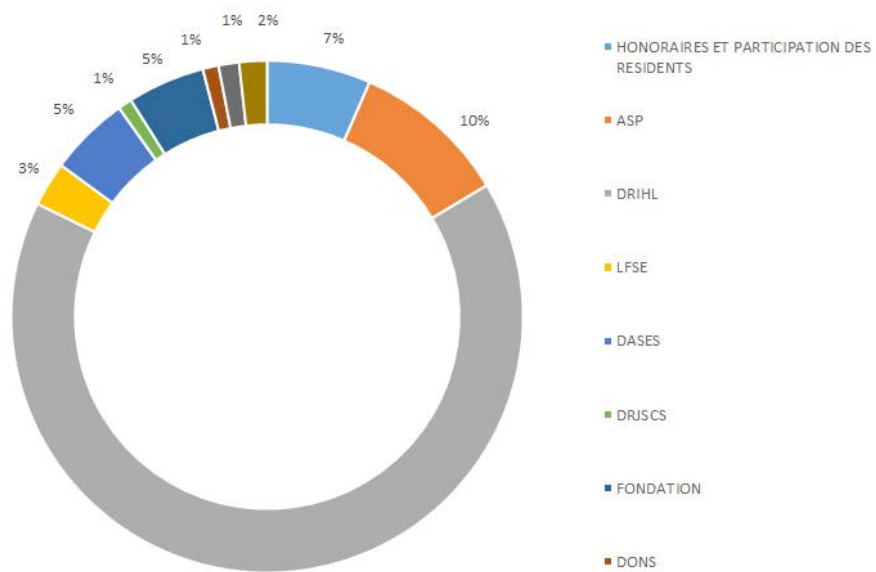
Répartition des salariés au sein de chaque action



BUDGET

En 2017 le budget de l'association s'est élevé à **3 465 737 €**.

Répartition des produits de l'association par financeurs en 2017



Répartition du budget par action

